

Communiqué de presse
7 juin 2024

Aux représentant.e.s des médias

L'Allocation de rentrée scolaire 2024-2025 avec le compte e-démarche

Dès à présent, et jusqu'au 31 octobre, les familles peuvent demander l'Allocation de rentrée scolaire 2024-2025. Délivrée par le Service social de la Ville de Genève sous forme de carte électronique de paiement, elle est valable dans un réseau de commerces partenaires. Nouveauté cette année: la demande peut se faire via le compte e-démarche de l'Etat de Genève.

L'Allocation de rentrée scolaire se monte à 130 francs par année pour un enfant en âge primaire, et à 180 francs pour un enfant qui fréquente le cycle d'orientation.

Afin d'en bénéficier, les conditions suivantes doivent être remplies :

- avoir un enfant à charge qui fréquente l'école obligatoire entre la 1P (primaire) et la 11P (Cycle d'Orientation);
- résider avec lui sur le territoire de la ville de Genève;
- percevoir le subside cantonal d'assurance-maladie pour l'enfant et soi-même.

La nouveauté cette année, c'est la possibilité de demander l'Allocation de rentrée scolaire avec le compte e-démarche de l'Etat de Genève, celui qui permet d'inscrire ses enfants au parascolaire ou de remplir sa déclaration d'impôt.

Le formulaire d'inscription peut aussi être renvoyé par courrier postal. Par ailleurs, une équipe de collaboratrices et collaborateurs est à disposition pour répondre à toutes les questions au numéro de téléphone gratuit 0800 33 88 99.

L'information, traduite en 9 langues (albanais, allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais, mongol et ukrainien), a été largement diffusée aux parents d'élèves, ainsi qu'aux partenaires associatifs.

L'Allocation de rentrée scolaire est également attribuée aux familles sans statut légal, en collaboration avec le Centre de contacts suisses-immigrés.

Sous forme de carte électronique illustrée par Zep, elle permet aux familles d'effectuer des achats en vue de la rentrée d'août et reste valable jusqu'au 31 décembre 2024, dans un réseau de magasins partenaires (La Librerit, Aeschbach Chaussures et Sports, Librairie du Boulevard, Manor Genève, Migros Genève, Papeterie Wolf, Payot Libraire, Vincenti Guitares).

La diversité des commerces répond aux besoins en fournitures utiles à la rentrée: vêtements de sports, équipements informatiques et électroniques à vocation éducative, et articles en lien avec l'enseignement de la musique. De plus, la répartition des points de vente sur le territoire genevois garantit leur accessibilité.

L'Allocation de rentrée scolaire existe depuis 2013. En 2023, 4033 familles pour 6196 enfants en ont bénéficié (contre 3857 familles pour 5857 enfants en 2022). Alors que les inégalités se creusent, cette aide ponctuelle permet de soulager les familles qui en ont besoin, souligne Christina Kitsos, Maire de la Ville de Genève et conseillère administrative en charge du Département de la cohésion sociale et de la solidarité: «Simple et concret, ce dispositif renforce la justice sociale et l'égalité entre tous les enfants, et permet d'envisager une rentrée scolaire digne pour toutes et tous».

Contact

Christiane Pasteur
Adjointe de direction en charge de la communication
Département de la cohésion sociale et de la solidarité
Tél. 078 774 79 56
christiane.pasteur@ville-ge.ch